

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 17 mars 2014, à 19 h.

Sous la présidence du maire, monsieur Gilles Boucher et en présence de la directrice générale et greffière, madame Francine Labelle, étaient présents et formant quorum les conseillers et conseillères suivants : monsieur Daniel Beaudoin, madame Gisèle Dicaire, madame Johanne Lepage, monsieur Stéphane Longtin et madame Lisiane Monette.

Était absent, le conseiller, monsieur Alexandre Cantin.

ORDRE DU JOUR

19 h

- 1. Ouverture et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour.**
- 3. Approbation de procès-verbaux.**
 - a) Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson tenue le lundi 17 février 2014 à 19 h.
- 4. Première période de questions.**
- 5. Rapport du maire.**
 - a) Rapport du maire.
- 6. Administration, Finances et Qualité de services**
 - a) Rapport des responsables et comités.
 - b) Présentation et approbation des comptes.
 - c) Avis de motion du règlement # 14E-2006 modifiant le règlement # 14-2006 constituant le fonds de roulement.
 - d) Avis de motion du règlement # 84-2014 décrétant des tarifs pour les déplacements, les frais de repas et d'hébergement et de représentation des employés municipaux.
 - e) Adoption du règlement # 03-2006-A05 modifiant le règlement # 03-2006 concernant la régie interne des séances du conseil municipal.
 - f) Formation – L'accès aux documents des organismes publics, cours pratique (2) – 16 avril 2014, St-Côme – M. le maire.
 - g) Formation – Forum économie sociale et municipalités – 29 avril 2014, Longueuil – M. le maire.
 - h) Nouvel hôtel de ville – Frais additionnels pour réaménagement.
 - i) Fermeture et abolition de chemin et vente à Gestion Kungha inc – P. lot 95 et lot 96 Rg 6.
 - j) Résultat d'ouverture de soumissions – Services de déménageurs de l'hôtel de ville – Dossier # 201402-01.
 - k) Demande de reconnaissance de l'Association de la rivière Doncaster.
 - l) Embauche – Secrétaire temporaire Administration.
 - m) Autorisation de destruction de documents.
 - n) Proclamation semaine de la santé mentale 5 au 11 mai 2014.
 - o) Plan d'action Comité 0-5 ans.
- 7. Sécurité publique, Sécurité incendie et Sécurité civile.**
 - a) Rapports des responsables et comités.
 - b) Embauches – Concours d'emploi # 201401-03 – Pompiers volontaires.
- 8. Travaux publics et Hygiène du milieu**
 - a) Rapport des responsables et comités.
 - b) Embauche – Secrétaire réceptionniste Service Travaux publics et préposée à l'écocentre temporaire.
 - c) Acceptation de démission – Poste de chauffeur-opérateur.
 - d) Achat d'un camion Freightliner FL80 avec équipement à neige complet - Remplacement du camion GMC 5500 (2002) – Mandat à M. Bernard Malo et Mme Judith Saint-Louis pour préparation devis et appel d'offres.
 - e) Reddition de compte – Subvention du programme d'amélioration du réseau routier local municipal (PARRM) 2013.
 - f) Services professionnels - Alimentation électrique et groupe électrogène des stations de pompage des eaux usées Empain et des Trembles –

Dossier # TP-201403-03 - Mandat à Les Consultants S. M. inc.

- g) Affectation - Travaux d'aménagement alimentation électrique et groupe électrogène temporaire des stations de pompage des eaux usées Empain et Trembles – Dossier # HYG-201403-04 - Divers mandats.
- h) Affectation – Travaux de réfection phase III chemin du Lac-Violon – Dossier # TP-201305-13.

9. Urbanisme, Environnement et Mise en valeur du territoire

- a) Rapports des responsables et comités.
- b) Demande de dérogation mineure # 2013-dm-0006 – 415, rue du Baron-Louis-Empain – Bande riveraine.
- c) Demande de dérogation mineure # 2014-dm-0001 – 129, chemin des Hauteurs – Superficie du bâtiment accessoire.
- d) Demande d'usage conditionnel # 2013-uc-0013 – 48, rue des Trembles – Résidence de tourisme.
- e) Demande d'usage conditionnel # 2014-uc-0003 – 14, rue du Sentier-du-Chevreuil – Résidence de tourisme.

10. Loisirs, Culture et Promotion touristique

- a) Rapports des responsables et comités.
- b) Demande d'aide financière – Programme d'assistance financière aux manifestations locales de la Fête nationale du Québec.
- c) Projets et contributions financières de la ville pour les organismes dans le cadre du 150^e.
- d) Appui aux cinq (5) projets déposés à la MRC dans le cadre du 150^e.
- e) Embauche – Concours d'emploi # 201403-06 - Coordinatrice de camp de jour 2014.
- f) Embauche – Concours d'emploi # 201403-05 - Préposé au débarcadère.
- g) Demande de l'Association de Chasse et Pêche des Laurentides – Tenue du tournoi local le 14 juin 2014.

11. Correspondance.

12. Affaires nouvelles.

13. Seconde période de questions.

14. Levée de la séance.

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, monsieur Gilles Boucher, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum à six (6) membres.

4863-03-2014

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance du conseil municipal ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et il est résolu et adopté par les personnes présentes ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé avec les modifications suivantes :

- Le point 9. d) Demande d'usage conditionnel # 2013-uc-0013 – 48, rue des Trembles – Résidence de tourisme, est reporté à une séance ultérieure.
- Le point 9. e) Demande d'usage conditionnel # 2014-uc-0003 – 14, rue du Sentier-du-Chevreuil – Résidence de tourisme, est reporté à une séance ultérieure.

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

4864-03-2014

- 3. a) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON TENUE LE LUNDI 17 FÉVRIER 2014 À 19 H.

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet de procès-verbal

de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 17 février 2014 joint à la convocation de la présente séance du conseil municipal en vue de son approbation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et il est résolu et adopté par les personnes présentes ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson tenue le lundi 17 février 2014 à 19 h soit et est approuvé tel que rédigé.

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

5. RAPPORT DU MAIRE

a) RAPPORT DU MAIRE

Monsieur le maire, Gilles Boucher, donne le ton à cette séance en faisant le point sur plusieurs dossiers dont les démarches en cours pour une ligne d'Hydro-Québec, la réception de l'avis de classement du Centre culturel, le processus du déménagement de l'Hôtel de ville, le camp de jour, le barrage du Lac Croche, etc.

Il tient à rassurer les citoyens quant au projet de la ligne électrique d'Hydro-Québec. Une rencontre est à prévoir avec les responsables d'Hydro-Québec au cours du mois d'avril. Il a insisté auprès d'Hydro-Québec pour qu'une rencontre de consultation soit effectuée au bénéfice des citoyens dès que le projet sera plus avancé.

M. le maire a profité de sa tribune pour ensuite donner les grandes lignes de projets en gestation dont un sur les « logements abordables », un autre sur un « jardin communautaire », un pour un « parc à chiens », et une étude à réaliser sur l'achalandage au cœur du village notamment à l'intersection du chemin de Ste-Marguerite et du chemin Masson en raison des multiples usages en saison hivernale : motoneiges, véhicules tout-terrain, automobilistes et piétons.

6. ADMINISTRATION, FINANCES ET QUALITÉ DE SERVICES

6. a) RAPPORT DES RESPONSABLES ET COMITÉS.

La responsable, madame Johanne Lepage, pour sa part met l'accent sur les grands dossiers financiers de la Ville dont la préparation des états financiers en cours pour dépôt à la séance du mois d'avril et la préparation et analyse de la situation financière à la complétion des trois premiers mois de l'exercice financier en vue du dépôt des états comparatifs en mai prochain.

4865-03-2014

6. b) PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES.

ATTENDU les dépenses incompressibles le tout tel qu'il appert aux périodes et selon les chèques suivants :

Période du 15 au 21 février 2014,	
chèques # 21 798 à # 21 827 totalisant :	319 103.39 \$;
Période du 22 au 28 février 2014,	
chèques # 21 828 à # 21 847 totalisant :	13 039.15 \$;
Période du 1 ^{er} au 7 mars 2014,	
chèques # 21 848 à # 21 861 totalisant :	40 353.17 \$;
Période du 8 au 14 mars 2014,	
chèques # 21 862 à # 21 888 totalisant :	97 377.13 \$;

ATTENDU les comptes du mois de mars 2014 totalisant 195 171.42 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lepage et il est résolu et adopté par les personnes présentes ce qui suit :

QUE les dépenses incompressibles, représentées par les chèques # 21 798 à # 21 888, et les comptes du mois de mars 2014 au montant total de 665 044.26 \$, soient approuvés et payés.

Je certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir ces dépenses.

Sébastien Racette
Trésorier

6. c) AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT # 14E-2006 MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 14-2006 CONSTITUANT LE FONDS DE ROULEMENT.

Le conseiller, monsieur Stéphane Longtin, donne un avis de motion qu'un projet de règlement # 14E-2006 sera présenté pour adoption à une séance ultérieure afin de modifier le règlement # 14-2006 pourvoyant à constituer un fonds de roulement en l'augmentant d'un montant de 250 000 \$ le portant à 750 000 \$ en appropriant une somme de 250 000 \$ du surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2013.

Les élus présents ayant reçu dans les délais requis le projet de règlement accordent la dispense de la lecture complète du règlement.

6. d) AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT # 84-2014 DÉCRÉTANT DES TARIFS POUR LES DÉPLACEMENTS, LES FRAIS DE REPAS ET D'HÉBERGEMENT ET DE REPRÉSENTATION DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX.

La conseillère, madame Lisiane Monette, donne un avis de motion qu'un projet de règlement # 84-2014 sera présenté pour adoption à une séance ultérieure afin de remplacer le règlement # 37-2004 de l'ancienne Ville de Sainte-Marguerite-Estérel et mettre à jour les tarifs pour les déplacements, les frais de repas et d'hébergement et de représentation des employés municipaux.

Les élus présents ayant reçu dans les délais requis le projet de règlement accordent la dispense de la lecture complète du règlement.

4866-03-2014

6. e) ADOPTION DU RÈGLEMENT # 03-2006-A05 MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 03-2006 CONCERNANT LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL.

ATTENDU le règlement # 03-2006 concernant le jour fixé pour la tenue des séances du conseil municipal de même que sur la régie interne des séances du conseil municipal de la Ville adopté en date du 16 janvier 2006 et entré en vigueur en date du 18 janvier 2006, modifié par les amendements # 03-2006-A01, # 03-2006-A02, # 03-2006-A03 et # 03-2006-A04 ;

ATTENDU que l'objet du présent règlement se traduit par des modifications aux articles 5 et 18 du règlement # 03-2006 pour décréter la localisation officielle de la salle de délibérations du conseil municipal dans le nouvel emplacement de l'hôtel de ville au 88, chemin Masson ;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire tenue en date du 17 février 2014 par le conseiller, monsieur Stéphane Longtin ;

ATTENDU que les membres du conseil déclarent avoir reçu copie dudit règlement dans les délais requis et renoncent à sa lecture complète ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Beaudoin et il est résolu et adopté par les personnes présentes ce qui suit :

QUE le règlement numéro 03-2006-A05 modifiant le règlement # 03-2006

concernant le jour fixé pour la tenue des séances du conseil municipal de même que sur la régie interne des séances du conseil municipal de la Ville afin d'y modifier les articles 5 et 18 concernant la localisation de la salle de délibérations du conseil au nouvel hôtel de ville au 88, chemin Masson soit et est adopté et qu'il entrera en vigueur conformément à la Loi suivant sa promulgation.

4867-03-2014

6. f) FORMATION – L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS, COURS PRATIQUE (2) – 16 AVRIL 2014, ST-CÔME – M. LE MAIRE.

ATTENDU la tenue d'une formation en perfectionnement le 16 avril 2014 à l'Auberge Val Saint-Côme préparée par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) ayant pour titre : « 2 L'accès aux documents des organismes publics, cours pratique » ;

ATTENDU que le maire, monsieur Gilles Boucher, désire assister à cette formation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Beaudoin et il est résolu et adopté par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le Service de la Trésorerie à acquitter le montant de 278.00 \$ plus les taxes applicables et de rembourser le participant, monsieur Gilles Boucher, pour ses frais de repas et/ou de transport en temps et lieu selon la politique établie.

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires # 02-11000-454 et # 02-11000-310.

4868-03-2014

6. g) FORMATION – FORUM ÉCONOMIE SOCIALE ET MUNICIPALITÉS – 29 AVRIL 2014, LONGUEUIL – M. LE MAIRE.

ATTENDU la tenue d'un forum portant sur l'économie sociale et les municipalités le 29 avril 2014 à Longueuil ayant pour titre : « Partenaires pour le développement de nos collectivités » ;

ATTENDU que le maire, monsieur Gilles Boucher, désire assister à ce forum ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lepage et il est résolu et adopté par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le Service de la Trésorerie à acquitter le montant de 40.00 \$ plus les taxes applicables et de rembourser le participant, monsieur Gilles Boucher, pour ses frais de repas et/ou de transport en temps et lieu selon la politique établie.

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires # 02-11000-454 et # 02-11000-310.

4869-03-2014

6. h) NOUVEL HÔTEL DE VILLE – FRAIS ADDITIONNELS POUR RÉAMÉNAGEMENT.

ATTENDU la vente du Centre culturel et l'acquisition et le déménagement des bureaux municipaux vers le nouvel Hôtel de ville situé au 88, chemin Masson par la résolution # 4756-12-2013 ;

ATTENDU toutes les dépenses inhérentes à un tel réaménagement des bureaux et le remplacement de certains équipements désuets ;

ATTENDU les besoins en matière de téléphonie, d'informatique, de sécurité alarme et incendie, de nouveaux systèmes de classement, d'aménagement et d'ameublement ;

ATTENDU l'offre de services reçue du cabinet de notaires, Voizard et Voizard,

pour la rédaction de l'acte d'achat ;

ATTENDU que le caractère patrimonial et public de cet immeuble doit être pris en considération pour certains produits ;

ATTENDU la recommandation favorable de la direction générale ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et il est résolu et adopté par les personnes présentes ce qui suit :

QUE le conseil autorise les dépenses suivantes totalisant la somme de 106 129.74 \$ avant les taxes applicables à partir du fonds de roulement sur une durée de dix ans :

- Acquisition d'un système d'alarme et système d'accès
- Acquisition d'un système d'enregistrement pour cartes magnétiques
- Adaptation du système de classement latéral d'archives actuel
- Nouveau système de classement latéral pour le service d'urbanisme
- Coupe et réinstallation des stores vénitiens
- Revêtement de sol – qualité supérieure
- Achat de trois conteneurs pour entreposage

QUE le conseil autorise les dépenses suivantes se chiffrant à 19 350 \$ à partir du surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2012 :

- Frais de déménagement pour les bureaux administratifs
- Frais de déménagement pour les équipements du gymnase
- Fabrication du podium pour la tribune des élus

QUE la directrice générale et greffière, madame Francine Labelle, soit autorisée à procéder aux octrois de mandats et/ou de contrats et à signer pour et au nom de la Ville les documents inhérents à ces transactions.

QUE ce conseil accepte l'offre professionnelle du cabinet de notaires, Voizard et Voizard, pour un montant approximatif de 3 000.00 \$ plus les taxes applicables et que cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-13000-410.

4870-03-2014

6. i) FERMETURE ET ABOLITION DE CHEMIN ET VENTE À GESTION KUNGHA INC. – LOT P. 95 ET LOT 96 RG 6.

ATTENDU qu'en vertu de l'article 4 al. 1 (8) et al. 2 de la *Loi sur les compétences municipale*, la ville peut procéder à l'abolition et la fermeture d'un chemin dont elle ne fait plus usage pour les fins publiques ;

ATTENDU qu'une lisière du chemin Masson a été abandonnée suite aux travaux de corrections de courbe le tout tel qu'il appert aux plans de Cedeger Consultants de juillet 1991 ;

ATTENDU l'acceptation par Gestion Kungha inc. telle que confirmée par courriel le 20 février 2014 de la contreproposition faite par la Ville à sa résolution # 4801-01-2014 prise le 20 janvier 2014 ;

ATTENDU que la lisière de terrain visée par la vente fait l'objet d'une description technique préparée par Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre, le 17 février 2014 sous sa minute # 16186 ;

ATTENDU que la servitude à accorder fait l'objet d'une description technique préparée par Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre, le 17 mars 2014 sous sa minute # 16 206 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Gisèle Dicaire et il est résolu et adopté par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil procède aux présentes à la fermeture et à l'abolition à titre de chemin public de la lisière de terrain décrite à la description technique précitée portant sur une partie du lot 95 et le lot 96 du rang VI canton Wexford de la Paroisse de Sainte-Marguerite, circonscription foncière de Terrebonne.

QU'il soit donné suite à la résolution # 4801-01-2014 pour la vente de la lisière précitée à Gestion Kungha inc. au montant de 4 400 \$, plus les taxes si applicables, et à la servitude à accorder à la Ville par Gestion Kungha inc.

4871-03-2014

6. j) RÉSULTAT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS – SERVICES DE DÉMÉNAGEURS DE L'HÔTEL DE VILLE – DOSSIER # 201402-01.

ATTENDU la résolution # 4837-02-2014 par laquelle ce conseil mandatait M. Claude Magnan à recevoir des offres, à titre de chargé de projet, pour les services d'un déménageur pour l'hôtel de ville à sa nouvelle localisation ;

ATTENDU le devis # ADM-201402-01 et l'appel d'offres transmis sur invitation le 26 février 2014 ;

ATTENDU le tableau des résultats d'ouverture des soumissions reçues à la date et l'heure limite le 13 mars 2014 à 15 h tel qu'il appert ci-dessous :

Soumissionnaires	Prix soumis avant taxes	Option pour coffre-fort avant taxes	Déduction potentielle si utilisation de l'ascenseur
Jean-Guy Brault Déménagement	15 415.00 \$	1 235.00 \$	2 600.00 \$
Le Clan Panneton (1993) inc.	24 600.00 \$	2 000.00 \$	1 500.00 \$
Déménagement La Capitale	13 040.00 \$	500.00 \$	1 500.00 \$

ATTENDU qu'après analyse des soumissions et des documents inhérents tel qu'il appert à la recommandation du chargé de projet, monsieur Claude Magnan, seules deux soumissions sont valides, soit les soumissions de Jean-Guy Brault Déménagement et de Le Clan Panneton ;

ATTENDU qu'une modification de la clause 3.3 *Durée du contrat et échéancier de réalisation* a été apportée pour l'exécution du contrat les samedi 29 mars au lundi 31 mars 2014 en lieu et place des jours et dates indiqués au devis ;

ATTENDU que cette modification n'affecte pas les prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme qui a confirmé son acceptation de cette modification ;

ATTENDU la recommandation favorable de la directrice générale, madame Francine Labelle ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est résolu et adopté par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la soumission de Jean-Guy Brault Déménagement et lui attribue le contrat au prix de 16 650.00 \$ plus les taxes applicables pour ses services de déménageurs le tout tel qu'il appert au devis # ADM-201402-01 et à la modification sur l'échéancier du 29 mars au 31 mars 2014, sous réserve de l'application de la réduction potentielle advenant que l'ascenseur soit fonctionnel et utilisable au moment du déménagement.

QUE cette dépense soit payable par le surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2012.

4872-03-2014

6. k) DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE L'ASSOCIATION DE LA RIVIÈRE DONCASTER.

ATTENDU la demande, accompagnée de la charte et des règlements généraux, telle que formulée par la trésorière de l'Association de la rivière Doncaster, madame Nicole Gignac, à l'effet d'obtenir la reconnaissance de l'association par le conseil municipal ;

ATTENDU la recommandation favorable telle que formulée par la greffière adjointe, madame Judith Saint-Louis, au regard des dispositions actuelles du règlement applicable # 50-2010 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Gisèle Dicaire et il est résolu et adopté par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil acquiesce à la demande de la requérante et accepte que soit reconnue l'Association de la rivière Doncaster, à titre d'organisme à but non lucratif reconnu par la Ville, à l'annexe A du règlement # 50-2010 et lui consent les privilèges associés en conséquence pour les services de reproduction de documents, de location de salles, d'assurance aux organismes par l'UMQ et de présence sur le site Internet de la Ville.

4873-03-2014

6. l) EMBAUCHE – SECRÉTAIRE TEMPORAIRE ADMINISTRATION.

ATTENDU le surcroît de travail dû aux préparatifs de déménagement de l'hôtel de ville et de la déclassification annuelle des archives ;

ATTENDU la recommandation favorable de la greffière adjointe, madame Judith Saint-Louis ;

ATTENDU la délégation de pouvoir à la directrice générale en vertu du règlement # 17-2009 pour l'embauche temporaire de ressources requises pour le bon déroulement des affaires municipales ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lepage et il est résolu et adopté par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil entérine l'embauche de madame Danielle Gilbert à compter du 11 mars 2014 à titre de salariée temporaire au poste de secrétaire selon les besoins du Service de l'Administration et du Greffe pour la durée du surcroît temporaire de travail précité jusqu'au 28 mars 2014.

4874-03-2014

6. m) AUTORISATION DE DESTRUCTION DE DOCUMENTS.

ATTENDU que conformément aux prescriptions de la Loi sur les Archives et en vertu des délais de conservation des archives adoptés par le conseil municipal, certains documents inactifs doivent être détruits ;

ATTENDU la recommandation favorable telle que formulée par madame Judith Saint-Louis, greffière adjointe ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et il est résolu et adopté par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil autorise la destruction des documents inactifs pour un montant estimé à 1 500.00 \$ plus les taxes applicables et leur disposition conformément à la Loi.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-14000-414 et aux autres postes budgétaires appropriés.

4875-03-2014

6. n) PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE 2014.

ATTENDU que la Semaine de la santé mentale se déroule du 5 au 11 mai et que le slogan « Prendre une pause, ç'a du bon! » vise à reconnaître l'importance de changer de rythme et de respecter ses limites afin d'éviter l'épuisement et de maintenir un bien-être psychologique ;

ATTENDU que les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement ;

ATTENDU que le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale pilote la Semaine de la santé mentale et la campagne annuelle qui en découle et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise ;

ATTENDU qu'il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

- en invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne ;
- en invitant les acteurs du milieu à organiser une activité ;
- en proclamant la Semaine nationale de la santé mentale lors d'un conseil municipal.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lepage et il est résolu et adopté par les personnes présentes ce qui suit :

QUE soit proclamée, par la présente, la semaine du 5 au 11 mai 2014 « Semaine de la santé mentale dans la ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson » et qu'invitation soit faite à tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître l'importance « de la pause » pour prendre soin de sa santé mentale.

4876-03-2014

6. o) PLAN D'ACTION COMITÉ 0-5 ANS.

ATTENDU le plan d'action concerté 2014 – 2015 tel que déposé en octobre 2013 à la MRC des Pays-d'en-Haut ;

ATTENDU qu'après étude, ce conseil entend s'engager à travailler conjointement avec le Comité 0 - 5 ans au bien-être des enfants et de leur famille ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est résolu et adopté par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil accepte le plan d'action concerté 2014 – 2015 tel que proposé et mandate la conseillère municipale déléguée, madame Gisèle Dicaire, à signer pour et au nom de la Ville le document d'engagement des partenaires à réaliser les actions prévues au plan d'action.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE, SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE.

7. a) RAPPORTS DES RESPONSABLES ET COMITÉS

Monsieur Pierre Tessier dépose le rapport mensuel des activités du mois de février 2014 du Service de Sécurité Incendie de même que le compte-rendu de la rencontre de la Commission de protection contre l'incendie tenue le 13 février 2014.

La conseillère responsable, madame Lisiane Monette, fait état de six incendies au cours du mois de février dont d'entraide avec la municipalité de St-Hippolyte, les pratiques principalement articulées autour du sauvetage nautique sur le lac Masson.

Le Service de premiers répondants a répondu à 8 incidents ou accidents (toutes des blessures mineures) sur le sentier de glace du lac Masson et à 15 appels au cours du mois de février alors qu'au chapitre du Service de la sécurité civile, les responsables ont participé au colloque annuel qui s'est tenu à Québec. Madame Monette a indiqué que la ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson s'est démarquée lors de ce colloque comme étant l'une des villes les mieux organisées. Tout à l'honneur du personnel et bénévoles œuvrant dans ce service.

4877-03-2014
corrigée par la
résolution
4902-04-2014

7. b) EMBAUCHES – CONCOURS D'EMPLOI # 201401-03 - POMPIERS VOLONTAIRES.

ATTENDU les besoins du Service de Sécurité Incendie de Sainte-Marguerite-Estérel pour compléter les équipes de pompiers volontaires de la brigade locale ;

ATTENDU la parution d'une offre d'emploi # 201401-03 dans l'édition du

22 janvier 2014 du Journal des Pays-d'en-Haut et les candidatures déposées ;

ATTENDU l'étude des candidatures et la recommandation favorable du comité de sélection ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et il est résolu et adopté par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil procède à l'embauche de M. Éric Raymond, M. Nicolas Lauzon et M. Alexandre Longtin, à titre de pompiers volontaires à compter des présentes le tout aux conditions édictées au règlement # AG-014-2009 et selon les modalités de l'entente de travail en vigueur pour les pompiers volontaires.

8. TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

8. a) RAPPORTS DES RESPONSABLES ET COMITÉS

Le conseiller responsable, monsieur Daniel Beaudoin, débute avec une note humoristique en annonçant que le « printemps » avait été commandé par le Service des travaux publics. Il enchaîne avec les grandes lignes mensuelles axées sur de nombreux bris mécaniques répertoriés en février 2014 qui ont un impact majeur sur le budget d'opération. M. Beaudoin met ensuite l'accent sur l'importance pour les automobilistes de la vigilance au volant particulièrement au printemps avec les gels et dégels rendant souvent la surface glacée (glace noire). Outre ces informations, il rappelle qu'au cours du mois de mars et avril, le Service des travaux publics préparera la saison estivale avec la rédaction de plusieurs devis.

4878-03-2014

8. b) EMBAUCHE – SECRÉTAIRE RÉCEPTIONNISTE TEMPORAIRE SERVICE TRAVAUX PUBLICS ET PRÉPOSÉE À L'ÉCOCENTRE.

ATTENDU les besoins en ressources humaines en l'absence de la secrétaire-réceptionniste Service des Travaux publics et préposée à l'écocentre, madame Bianca Fournier, lors de ses périodes de vacances ;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur du Service des Travaux publics et Services techniques, monsieur Bernard Malo ;

ATTENDU la délégation de pouvoir à la directrice générale en vertu du règlement 19-2007 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Beaudoin et il est résolu et adopté par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil entérine l'embauche de madame Danielle Gilbert à titre de salariée temporaire au poste de secrétaire réceptionniste aux Travaux publics et préposée à l'écocentre selon les besoins du Service pour la durée de l'absence temporaire de Mme Fournier.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-32000-141.

4879-03-2014

8. c) ACCEPTATION DE DÉMISSION – POSTE DE CHAUFFEUR-OPÉRATEUR.

ATTENDU la lettre de démission de monsieur Jocelyn Deschêne, chauffeur-opérateur, démission effective à compter du 24 février 2014 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Beaudoin et il est résolu et adopté par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la démission de monsieur Jocelyn Deschêne et qu'une lettre lui soit envoyée le remerciant de ses loyaux services au sein de la Ville.

4880-03-2014

8. d) ACHAT D'UN CAMION FREIGHTLINER FL80 AVEC ÉQUIPEMENT À NEIGE COMPLET - REMPLACEMENT DU CAMION GMC 5500 (2002) – MANDAT À M. BERNARD MALO ET MME JUDITH SAINT-LOUIS POUR PRÉPARATION DEVIS ET APPEL D'OFFRES.

ATTENDU les besoins du service des Travaux publics et Services techniques en équipements d'utilités publiques notamment pour le déneigement le tout tel que prévu au plan de remplacement des équipements municipaux ;

ATTENDU que le camion GMC 5500 année 2002 sera inclus en échange pour cette transaction ;

ATTENDU l'adoption des prévisions budgétaires 2014 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Beaudoin et il est résolu et adopté par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil mandate le directeur du Service des Travaux publics et Services techniques, monsieur Bernard Malo, et la greffière adjointe, madame Judith Saint-Louis, à préparer un devis technique et procéder à un appel d'offres pour l'achat d'un camion de déneigement Freightliner FL80 plus l'équipement à neige complet conformément aux dispositions d'achat de la gestion contractuelle en vigueur.

4881-03-2014

8. e) REDDITION DE COMPTE – SUBVENTION DU PROGRAMME D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL MUNICIPAL (PARRM) 2013.

ATTENDU que le ministère des Transports a versé une compensation de 65 481.00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2013 ;

ATTENDU que les compensations distribuées à la Ville visent l'entretien courant et préventif des routes locales ainsi que des éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité ;

ATTENDU que la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la Ville sur les routes susmentionnées ;

ATTENDU qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et il est résolu et adopté par les personnes présentes ce qui suit :

QUE la Ville informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien précité conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

4882-03-2014

8. f) SERVICES PROFESSIONNELS - ALIMENTATION ÉLECTRIQUE ET GROUPE ÉLECTROGÈNE DES STATIONS DE POMPAGE DES EAUX USÉES EMPAIN ET DES TREMBLES – DOSSIER # TP-201403-03 - MANDAT À LES CONSULTANTS S. M. INC.

ATTENDU la vente du Centre culturel et le déménagement des services municipaux en date du 31 mars 2014 ;

ATTENDU que dans ce contexte, le groupe électrogène et les installations électriques doivent être réaménagés ailleurs que dans le bâtiment du 414, rue du Baron-Louis-Empain ;

ATTENDU la nécessité de procéder à des modifications aux stations de pompage Empain et des Trembles en vue d'accueillir ces nouveaux équipements ;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service des Travaux publics de retenir les services d'une firme d'ingénieurs pour la préparation des plans et devis en vue d'une modification de l'alimentation électrique aux postes de pompage Baron-Louis-Empain et des Trembles et la mise en place d'une génératrice au poste des Trembles ;

ATTENDU l'offre de services professionnels reçue de Groupe SM inc. ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Beaudoin et il est résolu et adopté par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la recommandation du directeur du Service des Travaux publics et Services techniques, monsieur Bernard Malo, et attribue le mandat de préparation des plans et devis au Groupe SM en vue de procéder à un appel d'offres pour le groupe électrogène pour la somme de 11 500.00 \$ avant les taxes applicables.

QUE cette dépense soit imputée à même le fonds de roulement sur une période de dix ans.

4883-03-2014

8. g) AFFECTATION - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ALIMENTATION ÉLECTRIQUE ET GROUPE ÉLECTROGÈNE TEMPORAIRE DES STATIONS DE POMPAGE DES EAUX USÉES EMPAIN ET TREMBLES - DOSSIER # HYG-201403-04 - DIVERS MANDATS.

ATTENDU la vente du Centre culturel et le déménagement des services municipaux en date du 31 mars 2014 ;

ATTENDU que dans ce contexte, le groupe électrogène et les installations électriques doivent être réaménagés ailleurs que dans le bâtiment du 414, rue du Baron-Louis-Empain ;

ATTENDU la nécessité de procéder à des modifications aux stations de pompage d'égout sanitaire Empain et des Trembles en vue d'accueillir ces nouveaux équipements, et ce, en deux phases, l'une préparatoire avec la mise en place des installations électriques aux postes de pompage Empain et des Trembles et l'autre pour accueillir le groupe électrogène au poste des Trembles ;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur du Services des Travaux publics et Services techniques pour les travaux de la phase I et de la phase II ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est résolu et adopté par les personnes présentes ce qui suit :

QUE le directeur du Service des Travaux publics et Services techniques, monsieur Bernard Malo, soit mandaté pour procéder aux travaux préparatoires notamment ce qui concerne la mise en place d'une dalle de béton, l'achat d'un cabanon, la réalisation d'un pluvial, la mise en place d'une entrée d'aqueduc, le tout par l'octroi de contrats de gré à gré, le tout ne dépassant pas 14 000.00 \$ avant les taxes applicables.

QUE ces dépenses soient prises à même le fonds de roulement sur une période de dix ans.

4884-03-2014

8. h) AFFECTATION – TRAVAUX DE RÉFECTION PHASE III CHEMIN DU LAC-VIOLON – DOSSIER # TP-201305-13.

ATTENDU que dans le cadre des travaux de réfection Phase III du chemin du Lac-Violon, une somme de 17 672.97 \$ reste à être financée ;

ATTENDU un surplus accumulé anticipé de près de 500 000.00 \$ à la fin de l'année financière 2013 ;

ATTENDU le règlement d'emprunt # 73-2013 inhérent à ces travaux imputable au fonds général ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Gisèle Dicaire et il est résolu et adopté par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil finance la somme de 17 672.97 \$ à même le budget d'opérations 2013 pour cette dépense.

9. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

9. a) RAPPORTS DES RESPONSABLES ET COMITÉS.

Le directeur du Service de l'Urbanisme et de l'Environnement dépose le rapport mensuel d'activités, le rapport mensuel et le rapport du mois de février 2014.

La conseillère responsable de l'Urbanisme et de la Mise en valeur du territoire, madame Gisèle Dicaire, s'attarde sur les statistiques du mois de février avec 33 permis émis pour une valeur de 2 591 000\$ dont trois permis pour de nouvelles constructions totalisant plus de 2 millions \$. Un record mensuel... Elle avance ensuite que le Comité consultatif d'urbanisme s'est réuni au cours du mois de février et a traité de deux demandes de dérogations mineures et de deux demandes d'usage conditionnel, ces deux dernières étant d'ailleurs reportées au mois prochain par manque de renseignements.

Le conseiller responsable de l'Environnement, monsieur Stéphane Longtin, est fier ensuite d'annoncer qu'un projet pilote de cueillette de matières organiques sera prochainement mis de l'avant dans la ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson mettant à contribution un groupe de commerces. Ce projet pilote servira à jeter les bases de ce type de cueillette de déchets organiques à l'ensemble des MRC desservies par la RIDR (.....).

M. Longtin indique également que la Ville a fait paraître une offre d'emploi pour combler le poste de préposé à l'Écocentre qui doit débiter à la fin du mois d'avril. L'Écocentre subira un réaménagement dès le printemps 2014 en vue d'améliorer le service aux citoyens.

4885-03-2014

9. b) DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # 2013-DM-0006 – 415, RUE DU BARON-LOUIS-EMPAIN – BANDE RIVERAINE.

Étude de la demande de dérogation mineure # 2013-dm-0006 visant à réduire la bande de protection riveraine, des 15 mètres prescrits, à 9,60 mètres, pour permettre la construction d'une terrasse sur pilotis et d'un escalier à la propriété sise au 415, rue du Baron-Louis-Empain ;

ATTENDU l'avis tel que publié le mercredi 26 février 2014 à l'effet qu'une demande de dérogation mineure # 2013-dm-0006 serait entendue ;

Monsieur le maire invite les personnes intéressées présentes à faire connaître leurs commentaires en regard de la présente demande de dérogation mineure.

Audition des personnes intéressées.

ATTENDU que la réglementation municipale a été resserrée au cours des ans en vue de protéger la bande riveraine et de renaturaliser les rives ;

ATTENDU que les requérants n'ont donné aucune raison valable pour laquelle la réglementation ne pourrait être respectée dans l'étude de leur dossier ;

ATTENDU que les requérants n'ont pas démontré dans leur demande que tout avait été fait pour éviter le recours à une dérogation mineure ;

ATTENDU que le fait de refuser la demande de dérogation mineure ne représente pas un préjudice sérieux aux requérants ;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme # C.C.U. 2014-

001 à l'effet de refuser la demande ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Gisèle Dicaire et il est résolu et adopté par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil signifie aux requérants qu'il accueille la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et refuse la demande de dérogation mineure portant le numéro 2013-dm-0006.

QUE le directeur du Service de l'Urbanisme et de l'Environnement soit requis de donner suite à la présente.

4886-03-2014

9. c) DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # 2014-DM-0001 – 129, CHEMIN DES HAUTEURS – SUPERFICIE DU BÂTIMENT ACCESSOIRE.

Étude de la demande de dérogation mineure # 2014-dm-0001 visant l'implantation, en cour avant, d'un bâtiment accessoire projeté destiné à l'élevage et à en augmenter la superficie à 272 mètres carrés, au lieu des 200 mètres carrés prescrits pour la propriété sise au 129, chemin des Hauteurs ;

ATTENDU l'avis tel que publié le mercredi 26 février 2014 à l'effet qu'une demande de dérogation mineure # 2014-dm-0001 serait entendue ;

Monsieur le maire invite les personnes intéressées présentes à faire connaître leurs commentaires en regard de la présente demande de dérogation mineure.

Audition des personnes intéressées.

ATTENDU que la superficie du terrain est de 31 003,90 mètres carrés et que la forme irrégulière du terrain ne permet pas dans la réglementation actuelle l'implantation d'un bâtiment de ferme dans la cour avant ;

ATTENDU que l'implantation projetée est éloignée du chemin des Hauteurs ;

ATTENDU la qualité architecturale supérieure du bâtiment projeté présentement à l'étude pour ce type de bâtiment d'élevage ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme # C.C.U. 2014-003 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Gisèle Dicaire et il est résolu et adopté par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil signifie au requérant qu'il accueille la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et accepte la demande de dérogation mineure portant le numéro 2014-dm-0001 pour la propriété sise au 129, chemin des Hauteurs pour permettre d'augmenter la superficie à 272 mètres carrés, au lieu des 200 mètres carrés prescrits, le tout conditionnellement à ce que le requérant conserve la superficie actuelle du terrain.

QUE le directeur du Service de l'Urbanisme et de l'Environnement soit requis de donner suite à la présente.

9. d) DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL # 2013-UC-0013 – 48, RUE DES TREMBLES – RÉSIDENCE DE TOURISME

L'étude de la demande # 2013-uc-0013 visant à autoriser l'usage conditionnel « Résidence de tourisme » pour la propriété située au 48, rue des Trembles dans la zone Ra-7 qui a fait l'objet d'un avis publié le 26 février 2014 pour être entendue à cette séance est reportée à une séance ultérieure.

9. e) DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL # 2014-UC-0003 – 14, RUE DU SENTIER-DU-CHEVREUIL – RÉSIDENCE DE TOURISME.

L'étude de la demande # 2014-uc-0003 visant à autoriser l'usage conditionnel « Résidence de tourisme » pour la propriété située au 14, rue du Sentier-du-Chevreuril dans la zone RI-4 qui a fait l'objet d'un avis publié le 26 février 2014 pour être entendu à cette séance est reportée à une séance ultérieure.

10. LOISIRS, CULTURE ET PROMOTION TOURISTIQUE

10. a) RAPPORTS DES RESPONSABLES ET COMITÉS.

Monsieur Benoît Beauchamp dépose le rapport de la responsable des activités de la bibliothèque municipale de Sainte-Marguerite-Estérel pour le mois de février 2014.

Le responsable, monsieur le maire, Gilles Boucher, s'attarde sur la bibliothèque qui a fait son acquisition de livres en février dernier. Les 6, 20 et 27 février, les tout-petits du Service de garde Mylène Mi-coton et ceux de la Halte-Répît ont profité des installations de la bibliothèque. Cette dernière compte maintenant 657 abonnés alors qu'en 2013, à pareille date, elle en dénombrait 589. Une bonne nouvelle dans le contexte de l'arrivée des livres sur internet.

4887-03-2014

10. b) DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AUX MANIFESTATIONS LOCALES DE LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC.

ATTENDU que la Fête nationale, l'une des plus anciennes traditions populaires au Québec, célèbre l'identité et la culture québécoises ;

ATTENDU que la Ville souligne la Fête nationale chaque année, par le biais de rassemblement, initiatives locales, spectacles et activités en plein air ;

ATTENDU la programmation telle que soumise par le Comité des Fêtes du 150^e anniversaire de la Ville dont le coup d'envoi est jumelé à la Fête nationale ;

ATTENDU le programme d'assistance financière aux manifestations locales de la Fête Nationale du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et il est résolu et adopté par les personnes présentes ce qui suit :

QUE la Ville proclame le 24 juin « Fête nationale du Québec » et invite sa population à souligner sa fierté en prenant part aux célébrations.

QUE la programmation telle que préparée par le Comité des Fêtes du 150^e anniversaire soit approuvée.

QUE madame Julie Forgues, adjointe administrative à l'administration et aux communications, soit autorisée à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2014 pour et au nom de la Ville.

QUE monsieur Benoît Beauchamp soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville les contrats spécifiques au bon déroulement des activités le tout tel qu'il appert à la programmation précitée.

QUE cette dépense soit imputable au poste budgétaire approprié selon la programmation précitée.

4888-03-2014
corrigée par la
résolution
4902-04-2014
le 22 avril 2014
et

10. c) PROJETS ET CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES DE LA VILLE POUR LES ORGANISMES DANS LE CADRE DU 150^E

ATTENDU la résolution # 4684-10-2013 par laquelle les membres du conseil octroyaient une subvention jusqu'à concurrence de 2 000.00 \$ aux organismes

par la résolution
4943-05-2014
du 20 mai 2014

reconnus par la Ville qui présenteraient une activité aux couleurs des Fêtes du 150^e ;

ATTENDU qu'un comité organisateur a été mandaté pour analyser les activités proposées en vue d'en faire une recommandation au conseil ;

ATTENDU que les dates de ces activités s'échelonnent du 23 juin 2014 au 27 juin 2015 ;

ATTENDU la recommandation favorable dudit comité organisateur et de l'adjointe à la direction et aux communications dans ce dossier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est résolu et adopté par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la liste des projets déposés par les organismes visés et dûment analysés par le comité organisateur.

QUE ces organismes devront s'engager à respecter la procédure de paiement que le comité organisateur leur soumettra, dont un formulaire pour des avances de fonds et bilan financier.

QUE ce conseil attribue une contribution aux associations, individus ou organismes et dont les montants apparaissent au tableau ci-dessous, à même le surplus accumulé « Tournoi du maire » :

Associations, individus ou organismes	Montant
Association des artistes-peintres et Artisans de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson	2 000 \$
Coop Café O'Marguerites	2 000 \$
Club d'Auto-Neige Blizzard	2 000 \$
Club de l'Âge d'Or du Lac Masson	1 000 \$
Club Optimiste du Lac-Masson	2 000 \$
Club Quad Lac-Masson-Estérel	1 050 \$
Paroisse de Sainte-Marguerite	2 000 \$
La Rencontre	2 000 \$
La Société d'Histoire de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson/Estérel	4 000 \$
Société d'Horticulture et d'Écologie de Sainte-Marguerite-Estérel	2 000 \$

QUE ce conseil attribue une contribution au montant de 5 000 \$ au Club Optimiste du Lac-Masson à même le surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2013, cette somme correspondant à une donation effectuée par un citoyen en faveur du Club Optimiste du Lac Masson.

QUE ce conseil attribue une contribution au montant de 6 000 \$ à la Société d'Histoire de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson / Estérel à même le poste budgétaire # 02-11000-970 pour la réalisation du projet de chroniques anciennes en collaboration avec le Club de l'Âge d'Or et M. Gilles David, cette somme correspondant à des donations effectuées par des citoyens en faveur de cette réalisation.

4889-03-2014

10. d) APPUI AUX CINQ (5) PROJETS DÉPOSÉS À LA MRC DANS LE CADRE DU 150^e.

En vue d'appuyer les organismes ayant déposé des projets intéressants dans le cadre des Fêtes du 150^e auprès de la MRC Des Pays d'en-Haut pour l'obtention de subventions supplémentaires, il est proposé par madame Johanne Lepage et il est résolu et adopté par les personnes présentes d'entériner les lettres d'appui, telles que rédigées par la directrice générale, madame Francine Labelle, envers les projets du Club de l'Âge d'Or du Lac Masson, de l'Association des Artistes-Peintres et Artisans de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, du Café O'Marguerites et de la Société d'histoire Ste-Marguerite-du-Lac-Masson/Estérel.

4890-03-2014
Modifiée par la
résolution
5006-07-2014
du 21 juillet 2014

10. e) EMBAUCHE – CONCOURS D'EMPLOI # 201403-06-COORDONNATRICE DE CAMP DE JOUR 2014.

ATTENDU que ce conseil renouvelle l'activité du camp de jour pour la saison

estivale 2014 ;

ATTENDU le concours d'emploi # 201403-06 par affichage le 4 mars 2014 ;

ATTENDU la recommandation favorable de monsieur Benoît Beauchamp, coordonnateur du Service des Loisirs et de la Culture ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Gisèle Dicaire et il est résolu et adopté par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil embauche madame Marie-Claude Déziel à titre de salariée temporaire au poste de coordonnatrice du camp de jour 2014 pour une période de 12 semaines débutant le 26 mai 2014 jusqu'au 15 août 2014 du lundi au vendredi de 8 h à 17 h, soit 40 heures par semaine, le tout selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-70190-141.

4891-03-2014

10. f) EMBAUCHE – CONCOURS D'EMPLOI # 201403-05 - PRÉPOSÉ AU DÉBARCADÈRE.

ATTENDU le règlement # AG-016-2009 déterminant les actes relevant de la compétence du conseil d'agglomération que ce dernier délègue au conseil ordinaire de la municipalité centrale ;

ATTENDU le maintien du service de contrôle des embarcations au débarcadère municipal selon les prescriptions des règlements # 07-2006 et # 50-2010 en vigueur ;

ATTENDU les prescriptions de l'actuelle convention collective ;

ATTENDU le concours d'emploi # 201403-05 par affichage le 3 mars 2014 ;

ATTENDU la recommandation de monsieur Benoît Beauchamp, coordonnateur du Service des Loisirs et de la Culture, en faveur de la candidature de monsieur Simon-Pierre Lyonnais-Lafond ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et il est résolu et adopté par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil accueille la recommandation précitée et procède à embauche de monsieur Simon-Pierre Lyonnais-Lafond à titre de salarié temporaire au poste de préposé au débarcadère principalement affecté au contrôle de l'accès des embarcations au débarcadère municipal pour la saison 2014 débutant le 28 avril jusqu'au 28 septembre 2014 le tout selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 62-29000-141.

4892-03-2014

10. g) DEMANDE DE L'ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE DES LAURENTIDES – TENUE DU TOURNOI LOCAL LE 14 JUIN 2014.

ATTENDU le règlement # AG-016-2009 déterminant les actes relevant de la compétence du conseil d'agglomération que ce dernier délègue au conseil ordinaire de la municipalité centrale ;

ATTENDU la demande de monsieur Henry Méry, directeur de l'Association de chasse et pêche des Laurentides, afin de pouvoir utiliser les infrastructures au débarcadère municipal à l'occasion du tournoi familial de pêche annuel qui se tiendra le samedi 14 juin 2014 ;

ATTENDU que ce conseil désire encourager une telle activité familiale ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est résolu et adopté par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil signifie au requérant qu'il autorise la tenue d'un tournoi de pêche à la date mentionnée et met à sa disposition le site requis conditionnellement à ce que l'Association de Chasse et pêche des Laurentides détienne une police d'assurance responsabilité civile adéquate et que cette activité permette aux usagers réguliers de ces infrastructures de s'en prévaloir.

QU'une demande soit adressée à la Sûreté du Québec pour obtenir leur collaboration afin de maintenir la sécurité routière en périphérie et une surveillance sur le lac Masson en cette occasion.

11. CORRESPONDANCE

12. AFFAIRES NOUVELLES.

13. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

4893-03-2014

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Étant 21 h 20, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et il est résolu par les personnes présentes de lever l'assemblée, l'ordre du jour étant épuisé.

(signé)

Monsieur Gilles Boucher
Maire

(signé)

Madame Francine Labelle,
Directrice générale et greffière